

Plan d'urgence pour l'emploi : la **précarité** sacralisée !

Précarités, bas salaires, répressions, voilà les douloureux effets néfastes du « remède » Villepin. La cure est très sévère et agrémentée de nombreux contrats aidés, voilà l'ordonnance.

Les mesures phares

- ① Le Contrat Nouvelle Embauche (2 ans à l'essai)
- ① 500 000 apprentis d'ici à 2007
- ① 100 000 Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE)
- ① Remise en cause du droit syndical
- ① Service militaire adapté pour les jeunes
- ① Chèque emploi service
- ① Pression sur les chômeurs
- ① Remise en cause du Code du Travail



Analyses, commentaires

■ **Le Contrat Nouvelle Embauche** : C'est un CDI avec une période à l'essai de 2 ans durant laquelle le salarié est licenciable du jour au lendemain sans aucune contrainte. Deux ans pendant lesquels l'employeur peut mettre à la porte le salarié en toute impunité, si celui-ci a le malheur de l'ouvrir ou n'est plus immédiatement nécessaire. Avec ce contrat, le premier ministre fait de la précarité la seule norme de vie (mesure assortie de la facilité de renouveler les CDD). Il concerne les entreprises de moins de 10 salariés mais le premier ministre n'a pas caché sa volonté de l'élargir aux autres entreprises.

■ **500 000 apprentis d'ici à 2007** : issue du plan Borloo, cette annonce ne surprend guère. Pour autant, aucune amélioration de la situation des apprentis n'est à noter, bien au contraire. En augmentant de cette manière le nombre d'apprentis sans garantir par la suite un véritable emploi stable en CDI pour tous, ce n'est que repousser le problème du chômage quelques années plus loin.

■ **Création de 100 000 contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE)** : La encore, il s'agit d'un des contrats du plan Borloo. 6 mois en CDD, au SMIC horaire avec pour seule obligation une durée hebdomadaire minimum de 20 heures... bref encore et toujours la précarité. Grâce à ce contrat, les patrons se frottent les mains profitant largement de nombreuses exonérations de cotisations.

■ La rencontre individuelle des chômeurs de moins de 26 ans, associée à l'obtention d'une prime d'acceptation de n'importe quel emploi enferme les privés d'emplois dans un système encore plus répressif.

■ Ne pas compter les moins de 25 ans dans les effectifs des entreprises, voilà une attaque en règle contre le droit syndical et la démocratie dans l'entreprise. La volonté c'est d'éviter aux entreprises de mettre en place des Comités d'Entreprise. Sans CE, c'est laisser les patrons faire ce qu'ils veulent... Etre reconnu dans l'entreprise, c'est pouvoir donner son avis sur la gestion de celle-ci. Quant aux cotisations sociales (retraite et sécurité sociale), elles seront prises en charge par l'état.

■ L'élargissement de l'utilisation des chèques emplois services offrent aux employeurs la possibilité d'utiliser et de payer des salariés à la journée ou à la tâche.

■ Création d'un service militaire adapté afin de permettre aux jeunes peu ou pas diplômés d'accéder à un niveau de formation et obtenir un diplôme validé par l'éducation nationale.

Les jeunes dans ces situations étant dans la majorité des cas en rupture avec le système éducatif traditionnel, ce n'est pas en les parquant dans des casernes qu'ils auront plus envie d'étudier.

